

Charte de la rubrique des petites annonces

I-Règles à respecter

A- Prérogatives à la mise en ligne d'annonces

Le site se réserve le droit de suspendre la diffusion d'une annonce si elle n'est pas conforme aux règles de la présente charte. Le site est réservé aux membres du Club.

Les transactions autorisées sont les offres de vente, d'achat, d'échange (hors services rémunérés) et de don.

Aucune annonce ne peut être déposée pour le compte d'un tiers extérieur au Club.

L'annonce sera visible durant 60 jours. A l'issue du délai de diffusion, vos données ne seront plus accessibles.

Toute annonce contenant des éléments de texte (mots, expressions, phrases... etc.), qui sembleraient contraires aux dispositions légales ou réglementaires, aux bonnes mœurs, à l'esprit de la publication, ou susceptibles de troubler ou choquer les lecteurs sera refusée sans recours possible.

Il est strictement interdit de déposer des annonces mentionnant des objets ou des services dont la vente ou la fourniture est illicite ou réglementée.

Sont notamment interdits les annonces relatives à la liste suivante :

Tabac, drogue et objets associés, substances dangereuses et illicites

Produits cosmétiques, médicaments et parapharmacie

Armes à feu, explosifs, pièges de chasse (sont autorisés les matériels de pêche conforme à la réglementation)

Contenu réservé aux adultes

Espèces végétales et animales protégées

Objets archéologiques

La vente, l'achat, l'échange et le don de copie, contrefaçon est interdit.

Les annonces doivent être rédigées en français et la monnaie utilisée doit être l'euro.

B- Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à respecter la Charte d'utilisation.

L'utilisateur s'engage à n'enfreindre aucune loi ou règlement.

L'utilisateur s'engage à ne publier :

Aucune information fautive, mensongère ou de nature à induire en erreur les utilisateurs ;

Aucune mention diffamatoire ou de nature à nuire aux intérêts et/ou à l'image du Club ou de tout tiers.

L'utilisateur s'engage à ne pas :

Mentionner dans le titre et la description de l'annonce un lien pointant vers un autre site internet

Déposer une annonce faisant appel aux dons privés ou à but humanitaire

Déposer un avis de recherche de personne

Déposer une annonce à caractère publicitaire

Déposer des annonces de rencontre à caractère sentimental et/ou sexuel

L'utilisateur qui vend un bien doit être en mesure de prouver son origine si elle lui est demandée.

L'utilisateur s'engage à utiliser ses photographies ou illustrations personnelles, pour lesquelles il atteste posséder les droits et autorisations de diffusion requises. Sont notamment interdites les photographies provenant de catalogues commerciaux.

II- Responsabilité du site

Le service est gratuit. Ainsi, nous déclinons toute responsabilité :

En cas de litige entre les utilisateurs

En cas d'interruption de publication en raison d'opérations de maintenance techniques ou d'actualisation des informations publiées ;

En cas d'impossibilité momentanée d'accès au site en raison de problèmes techniques et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance ;

En cas de dommages directs ou indirects causés à l'utilisateur, quelle qu'en soit la nature, résultant du contenu des annonces ;

En outre, Le Club n'assure pas la sécurité des transactions et la fiabilité des informations fournies entre les utilisateurs.

Le Club se réserve le droit d'arrêter ce service à tout moment

III- Protection des données personnelles

L'utilisation à des fins commerciales ou la diffusion publique de données personnelles issues de la rubrique des petites annonces du site de la rubrique est formellement interdite, sous peine de sanction pénales prévues par les articles 226-16 à 226-24 du Code Pénal qui condamnent notamment le délit de collecte illicite de données personnelles.

Le Club s'engage à ne pas communiquer les données personnelles renseignées dans les petites annonces. Ces données ne seront pas conservées au-delà du délai de diffusion de l'annonce.

IV- lexique :

Annonce : Avis, message verbal donné à quelqu'un ou au public. Petite annonce, par laquelle un particulier offre ou demande un service, un bien etc.

Annoncesur : Personne qui fait passer une annonce.

Contrefaçon : Reproduction frauduleuse d'une œuvre littéraire, artistique, d'un produit manufacturé, d'une monnaie etc.

Copie : Reproduction exacte d'un écrit, d'un contenu de texte, d'une bande magnétique. Reproduction d'une œuvre d'art dans en principe dans les mêmes techniques que celles de l'original, réplique.

Modérateur : Personne responsable de la gestion (tri, publication...) des messages sur intra ou internet.

Particulier : Personne privée par opposition aux collectivités professionnelles, administratives, etc.

Tiers : Personne étrangère à un groupe.

Utilisateur : Personne qui utilise un service.

Vente : Action de vendre quelque chose, d'échanger une marchandise contre de l'argent.

Echange : Convention par laquelle on cède respectivement un bien, un service contre un autre.

Don : Action de donner quelque chose que l'on possède sans contrepartie.

Vous avez validé votre lecture en cliquant sur le lien qui vous a permis de visualiser cette page.

Merci.